

La branche Famille a développé des outils pour favoriser la dématérialisation des échanges avec les partenaires et favoriser ainsi l'accès aux droits et la mise à jour plus rapide des informations.

Que vous soyez un bailleur social*, personne physique ou personne morale, en réseau ou non, nul doute que vous trouverez dans ce document les outils facilitant nos échanges.

Outre l'automatisation des opérations, nous visons pour vous et pour nous une sécurisation et une fiabilisation des données échangées, une rapidité dans nos transmissions ainsi qu'une réduction des coûts de gestion.

Le schéma formalisé ci-dessous vous permet de découvrir les outils que vous pouvez utiliser en fonction de votre profil.

Êtes-vous
un bailleur
social ? / Disposez-vous un
grand parc immobilier ?

OUI Nos échanges sont-ils
dématérialisés (réseau/EDI)
NON Consultez « l'offre bailleurs »

- Consultez « échanges et réseau/astuce »
- Consultez « IDEAL »
- Consultez « échanges et réseau »
- Consultez « l'offre bailleurs »

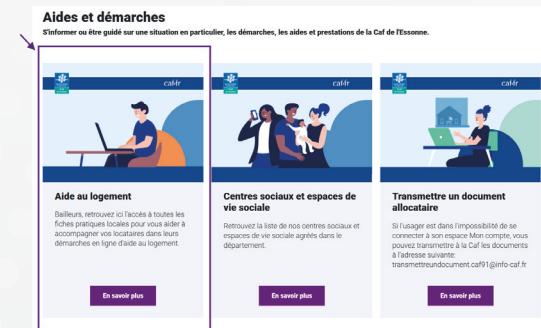
L'OFFRE BAILLEURS SUR CAF.FR

Depuis août 2019, vous bénéficiez des accès à vos comptes locataires et vous devez les mettre à jour.

La Caf vous a adressé des identifiants et des mots de passe.

Cet espace sécurisé vous permet :

- **De juillet à mars de :**
 - Réaliser la déclaration des loyers de juillet
- **Tout au long de l'année de :**
 - Consulter la liste de vos locataires connus en Caf
 - Consulter le montant de leur droit au logement (si tiers payant uniquement)
 - Consulter vos bordereaux de paiement
 - Signaler un changement (départ, fin de gestion, date de retour pour un étudiant, colocation, décès de votre locataire)
 - Signaler un impayé
 - Signaler le changement de vos coordonnées de contact et de votre RIB,
 - Demander le versement direct des prestations
 - Rembourser un trop perçu via Payzen



Aides et démarches
S'informer ou être guidé sur une situation en particulier, les démarches, les aides et prestations de la Caf de l'Essonne.

Aide au logement
Bailleurs, retrouvez ici l'accès à toutes les fiches pratiques locales pour vous aider à accéder aux aides au logement et à toutes les démarches en ligne d'aide au logement.

Centres sociaux et espaces de vie sociale
Retrouvez la liste de nos centres sociaux et espaces de vie sociale agréés dans le département.

Transmettre un document allocataire
Si pour toute raison impossible de se connecter à son espace Mon compte, vous pouvez transmettre à la Caf les documents à l'adresse suivante : transmettredocument.ca91@info.caf.fr

Vous souhaitez plus d'informations,
rendez-vous sur
caf.fr/onglet Professionnels/Offres de et services / Partenaires locaux / Aide au logement

GÉNÉRALISER LES ÉCHANGES DÉMATÉRIALISÉS

LES ÉCHANGES RÉSEAUX INFORMATIQUES (EDI)

Sous réserve d'être disponibles ou développés par votre éditeur de solution de gestion locative (SERES TELEPOST ou DOCOON), les échanges en mode « réseau » permettent une communication de système d'information à système d'information.

En tant que partenaire privilégié de notre organisme, nous favorisons :

Les transferts d'informations :

Mensuellement : les bordereaux de paiement	Caf	>	Bailleurs
Annuellement : la révision des loyers	Caf	<----->	Bailleurs
Et bien d'autres encore	Caf	<----->	Bailleurs
- le départ des locataires			
- la modification des loyers suite travaux de réhabilitation			
- le signalment des impayés			
- la mise en tiers-pyant et bien d'autres choses			

Astuce

Si vous faites partie de nos bailleurs en réseau, connaissez-vous réellement toutes les fonctionnalités du dispositif ?

Sachez que nos échanges peuvent aller au-delà du transfert des bordereaux de paiements et des loyers.

Vous pouvez nous signaler tout au long de l'année le départ de vos locataires, les réhabilitations, les impayés, le conventionnement des logements, la mise en tiers payants...

Discutez-en avec votre éditeur.

Si vous souhaitez adhérer à ce dispositif, n'hésitez pas à nous contacter via bailleurs@caf91.caf.fr

IDEAL (INTÉGRATION DES DEMANDES D'AIDE AU LOGEMENT)

La Caisse nationale des allocations familiales propose une procédure de dématérialisation des demandes d'aide au logement reposant sur une convention entre bailleur social et Caf. Sous réserve de l'accord préalable de votre locataire, vous nous transmettez les informations nécessaires à l'étude de son droit à l'aide au logement. Les données sont récupérées de votre système d'information.

Les éditeurs de solutions de gestion locative compatibles actuellement avec IDEAL sont : Sopra group, Scephia, Aaeron, Cassiopae Real Estate, Bredea Iriga Networks, Acg synergies...

Vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter via ideal@caf91.caf.fr